



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 15 mars 2022  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles Ange GINESY

**Présents :**

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Alexandra MARTIN, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON, Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

**RAPPORT N° 22-15 - Marchés Publics - Autorisation de signer les marchés**

En application de la délibération N° 21-22 du 16 septembre 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS), il vous est demandé, de bien vouloir autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégués de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après,

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du SDIS. des Alpes-Maritimes (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces

montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Groupement fonctionnel informatique et télécommunications

**Titre : Service de transport de données et d'accès à internet**

Procédure : appel d'offre ouvert

Allotissement : lot unique

**Titre : Fourniture d'équipements de réseaux informatiques, de pièces détachées, de logiciels spécifiques et de prestations associées**

Procédure : appel d'offre ouvert

Allotissement : lot unique

Groupement fonctionnel technique

**Titre : Prestations d'entretien, de réparation et de pose d'accessoires pour les équipements spécifiques de marque GIFA**

Procédure : appel d'offre ouvert

Allotissement : lot unique

**Titre : Fourniture de pièces détachées d'origine pour les équipements de marque PETIT PICOT**

Procédure : appel d'offre ouvert

Allotissement : lot unique

**Titre : Fourniture d'articles chaussants pour les sapeurs-pompiers du SDIS 06**

Procédure : appel d'offre ouvert

Allotissement : 2 lots

Lot n°1 : Fourniture de chaussures multisports hors course à pied

Lot n°2 : Fourniture de bottes incendie haute performance

**Titre : Fourniture de gaz médicaux conditionnés et de leurs consommables**

Procédure : appel d'offre ouvert

Procédure d'achat groupé par le groupement de commande ULISS

Coordination de la procédure SDIS 83

Allotissement : oui - 6 lots

Le SDIS 06 participe pour le lot 2

**Titre : Fourniture de consommables, Prestation de maintenance des défibrillateurs et moniteurs de marque SCHILLER**

Procédure : marché sans publicité ni mise en concurrence (Certificat d'exclusivité)

Allotissement : lot unique

**Titre : Fourniture et maintenance de matériels biomédicaux**

Procédure : appel d'offre ouvert

Allotissement : 3 lots

Lot n°1 : fourniture de défibrillateurs et consommables, prestations de maintenance

Lot n°2 : fourniture de moniteurs multiparamétriques et consommables, prestations de maintenance

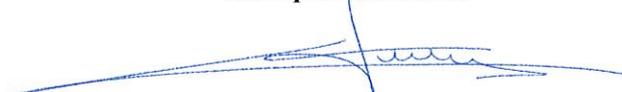
Lot n°3 : fourniture d'oxymètres de pouls et consommables, prestations de maintenance

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*